

Longueuil, le 10 mai 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2004 65170- Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 août 2016, concernant les lots 231 et 232 du cadastre de la paroisse de Sainte-Philomène à Mercier.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Lettre du 15 novembre 1977 (1 page);
2. Lettre du 29 août 1977 (1 page);
3. Lettre du 29 janvier 1979 (2 pages);
4. Note de service du 3 août 1978 (2 pages);
5. Note de service du 4 août 1977 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (6)

Montréal, le 15 novembre 1977

Monsieur Gilles Tisseur  
31 rue de l'Eglise  
Ville de Mercier, Qué.

Monsieur,

Suite à des informations de la municipalité de Mercier, je vous adressais une lettre datée du 29 août 1977, pour vous demander de cesser l'exploitation de sablière sur les lots P-231, P-240, P-241, P-242, P-249, 255 et 256.

Je désire rectifier cette lettre en vous signalant que l'exploitation de cette sablière peut être poursuivie conformément au certificat d'autorisation émis en date du 25 octobre 1976, sur le lot P-231.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Rémi Drouin, ingénieur

/fd

c.c.: MM. Laval Lapointe, directeur qualité de l'air  
H. Jules Roireau, ing., M.Sc.

Montréal, le 29 août 1977

RECOMMANDE

Monsieur Gilles Tisseur  
31 de l'Eglise  
Ville Mercier, Qué.

OBJET: Exploitations de sablières sans  
certificat d'autorisation.

Monsieur,

Des informations provenant de la municipalité de St-Amable, nous révèlent que vous avez entrepris l'exploitation de sablières sans l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le Directeur des Services de Protection de l'Environnement et requis en vertu de la Loi de la qualité de l'environnement.

Ces exploitations furent entreprises sur les lots P-231, P-240, P-241, P-242, P-249, 255, 256, du cadastre de la paroisse Ste-Philomène à Ville Mercier.

Nous vous avisons donc, par la présente, de cesser ces exploitations de sablières et d'obtenir préalablement les certificats d'autorisation requis par la Loi.

En conséquence, vous êtes mis en demeure de vous conformer à la Loi, sinon des procédures légales pertinentes pourront être intentées contre vous.

Bien à vous,

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Rémi Drouin, ingénieur

/fd

c.c.: Ville Mercier  
MM. Laval Lapointe, directeur qualité de l'air  
H. Jules Roireau, ing., M.Sc.

Montréal, le 29 janvier 1979

Les Entreprises Gilles Tisseur Inc.  
31, rue de l'Eglise  
Ville Mercier  
Comté Châteauguay, P.Q.

A l'attention de: Monsieur Gilles Tisseur  
Président

OBJET: Exploitation de sablière  
Ville Mercier  
Lot P-231

---

Messieurs,

Une inspection effectuée par le soussigné, le 13 décembre 1978, et des informations obtenues de l'inspecteur municipal de Ville Mercier, nous révèlent que vous êtes propriétaire de plusieurs terrains à proximité du lot P-231.

Nous désirons vous aviser, par la présente, qu'il ne vous est pas permis d'exploiter une sablière autre que celle en activité sur le lot P-231 et pour laquelle vous avez obtenu un certificat d'autorisation du Directeur des Services de protection de l'environnement, le 25 octobre 1976.

.../2

Le dit certificat d'autorisation spécifie que l'exploitation s'effectuera sur une superficie de 17.5 arpents et le réaménagement consistera en un reboisement graduel de la surface exploitée à raison de cinq (5) arpents par année.

Nous vous rappelons, qu'il ne vous est pas permis d'exploiter d'autres sablières que celle en activité sur le lot P-231 et que le réaménagement de celle-ci doit être exécuté au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la sablière.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments  
les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

---

Gérard Gusson, technicien  
Direction de la Qualité de l'Air  
9310 boul. St-Laurent, 11e étage  
Montréal, P.Q., H2N 1N4  
TÉL.: 514-873-2074

GC:jl

c.c.: MM. Laval Lapointe, directeur qualité de l'air  
H.-Jules Roireau, ing., M.Sc.

DATE: le 3 août 1978

A: Rémi Drouin  
DE: Gérard Cusson  
OBJET: Sablière Mercier, Lot P-231-P-240-P-241  
DATE DE LA VISITE: le 31 juillet 1978  
DOSSIER NO: \_\_\_\_\_

Suite à votre demande, j'ai effectué des inspections aux sablières en opération de cette région et propriété de M. Tisseur. A cet effet, je vous informe que:

- sur le lot P-231

l'exploitation progresse à un rythme accéléré et ce, selon les modalités du certificat d'autorisation.

- sur les lots P-240 et P-241

comme mentionné dans mon rapport de visite du 18 octobre 1977, cette sablière a débuté ses opérations en 1973 et a cessé depuis. Le site a été aplani et présentement M. Tisseur tente d'obtenir un certificat d'autorisation des S.P.E. pour l'ouverture d'un site d'enfouissement sanitaire.

- sur le lot P-255

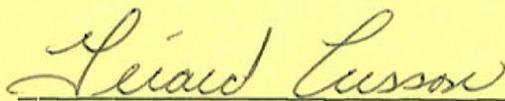
inexploité lors de ma visite

.../2

M. Tisseur m'affirme qu'il tente de récupérer son permis municipal de M. Lefort, inspecteur en hygiène publique. Il nous promet de nous présenter une demande de certificat d'autorisation incessamment.

- sur le lot P-256

l'exploitation n'est pas encore commencée.



---

Gérard Cusson  
Technicien

GC/mat

DATE: Montréal,  
le 4 novembre 1977

A: Rémi Drouin, ing.  
DE: Gérard Cusson, tech.  
OBJET: Sablières Gilles Tisseur

DOSSIER NO: Date de la visite: le 18 octobre 1977

Compte tenu de la multitude des exploitations, je tiens à vous soumettre un résumé de la situation pour chacune de ces exploitations.

Sur le lot P-231

Monsieur Tisseur a obtenu un certificat d'autorisation de nos Services, le 25 octobre 1976.

Sur les lots P-240 et P-241

Les activités ont débuté en 1973 et ce sans aucun certificat d'autorisation. Cette exploitation est située à quelques 1000 pieds de l'habitation la plus près.

Lors de ma visite il n'y avait aucune activité sur ce site mais un bélier mécanique Hitachi (license P-17755) était sur place: Il est évident qu'il sert à applanir le terrain.

Sur le lot P-242

L'exploitation n'est pas commencée.

Sur le lot P-255

- Inexploité lors de ma visite
- Situé à quelques 1500 pieds de l'habitation la plus près.

.../2

Sur le lot P-256

L'exploitation n'est pas commencée.

*Gérard Cusson*

---

Gérard Cusson, tech.

GC:jl

c.c./ Laval Lapointe, directeur qualité de l'air  
H.-Jules Roireau, ing., M.Sc.

N.B.: J'ai l'intention d'y retourner bientôt